

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151029-2015_B516-DE
Date de télétransmission : 05/11/2015
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B516

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Agrément d'acquéreur (parcelle BS61)

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

04_2_04

BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Politique de la ville / Cohésion sociale

Objet : Opération de rénovation du cœur de Ville de Pertuis – Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires – Agrément d'acquéreur (parcelle BS61)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la concession d'aménagement pour la rénovation du cœur de ville de Pertuis, la SPLA "Pays d'Aix Territoires" sollicite la CPA pour donner un agrément d'acquéreur en vue de céder l'immeuble sis 27 rue Bonnemaïson (parcelle BS 61) à la Commune de Pertuis.

Exposé des motifs :

Une concession d'aménagement a été confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires pour l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis en décembre 2010. Les priorités de l'opération sont d'une part de réaliser l'aménagement de certains îlots identifiés dans le traité de concession et d'autre part, de requalifier l'espace public du centre ancien.

Dans le cadre de cette concession, la SPLA est titulaire du droit de préemption sur l'ensemble de son périmètre, afin de mener à bien les opérations de réhabilitation des logements et de requalification des espaces publics.

En 2013, un bien s'est présenté à la vente, situé dans le périmètre de la concession au 27 rue Bonnemaïson. La Ville de Pertuis a souhaité que la SPLA préempte ce bien avec un engagement de sa part de le racheter en 2015.

Il s'agit d'un immeuble vacant d'état vétuste, constitué d'une habitation en R+2 d'une surface de 143 m² et d'annexes de 206 m². Il se situe à l'angle des rues Bonnemaïson et Résini très fréquentées par les automobiles et les piétons, à proximité de l'école maternelle du Clos Fleuri et du collège Marcel Pagnol. La Ville de Pertuis souhaite réaliser à terme le réaménagement de ce carrefour afin de le sécuriser. Or la réalisation de cet aménagement nécessite la démolition du bâti en question.

Au titre de l'article 24 de la concession d'aménagement portant sur les modalités de cession, l'aménageur est tenu de notifier à la collectivité publique cocontractante, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des opérateurs attributaires proposés, ainsi que le programme, le prix et les modalités de paiement.

Ainsi la SPLA a acquis cet immeuble par voie de préemption (notification de décision en date du 15 janvier 2014) pour la somme de 205 000 euros par acte notarié en date du 7 juillet 2014, conformément à l'avis de France Domaines.

Aujourd'hui, la Ville de Pertuis doit racheter ce bien. A ce titre donc, la SPLA Pays d'Aix Territoires a saisi la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, en vue de l'agrément d'acquéreur au profit de la commune de Pertuis pour l'immeuble sis 27 rue Bonnemaïson.

En conséquence, il est proposé d'agréer la commune de Pertuis, conformément à l'article 24 du traité et aux engagements de la ville, pour l'acquisition de la parcelle BS61 pour la somme de 205 000 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2003_A055 du Conseil communautaire du 28 mars 2003 déclarant le principe de l'intérêt communautaire pour les actions habitat de la politique de la ville sur son territoire ;

VU la délibération n°2007_A252 du Conseil communautaire du 20 juin 2007 déclarant d'intérêt communautaire les objectifs habitat du contrat urbain de cohésion sociale de Pertuis ;

VU la délibération n°2010_A194 du Conseil communautaire du 10 décembre 2010 déclarant d'intérêt communautaire la convention de concession d'aménagement relative à la rénovation du cœur de ville de Pertuis (2011-2014) ;

VU la délibération n°2011_B056 du Bureau communautaire du 8 mars 2011 adoptant l'avenant n°1 à la concession et le principe de la participation en nature par apport du stock foncier à l'opération centre ancien de Pertuis ;

VU la délibération n°2011_B132 du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2011 actant le transfert du stock foncier de la précédente opération au profit de la nouvelle concession ;

VU la délibération n° 2013_A284 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 adoptant l'avenant n°2 à la concession apportant des modifications au programme, au périmètre et à la durée de l'opération ;

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de procéder aux acquisitions et cessions foncières ;

VU l'avis de la commission Habitat et Politique de la Ville du 14 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'agréer la commune de Pertuis comme acquéreur de l'immeuble 27 rue Bonnemaïson (parcelle BS61) pour la somme de 205 000 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Agrément d'acquéreur (parcelle BS61)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



04 NOV. 2015